

DELIBERATION

2025/17

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU PAYS POUR SIÉGER AU
COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE
THIÉRACHE**

L'an deux mille vingt-cinq le 25 juin, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Fontaine les Vervins, au siège de la Mission Locale de Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 6 , Représentés : 4, Votants : 10

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, Mme Katie LEFEVRE et M. Jean-Pierre PREVOT.

Etaient représentés : M. Laurent MARLOT par Mme Michèle DEGARDIN, Mme Christelle MAES par Mme Marie DETERME, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Michel LANDERIEUX et M. Thierry VERDAVAINÉ.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Katie LEFEVRE.

Conformément aux dispositions applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ainsi qu'aux statuts de l'EPIC office de tourisme du Pays de Thiérache, le comité de direction est l'organe délibérant de l'EPIC Office de tourisme du Pays de Thiérache. Il est compétent pour délibérer sur les questions intéressant le fonctionnement de l'office de tourisme. Il se compose de deux collèges à savoir :

- 6 sièges pour le collège des élus membres du PETR de Thiérache et désignés par celui-ci. Ces membres détiennent la majorité des sièges au Comité de direction et sont élus pour la durée de leur mandat :
 - 1 représentant pour la Communauté de communes de la Thiérache du Centre,
 - 1 représentant pour la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières,
 - 1 représentant pour la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise,
 - 1 représentant pour la Communauté de communes des Portes de la Thiérache,
 - 2 représentants pour le PETR de Thiérache.
- 5 sièges pour le collège des acteurs locaux, représentants les professionnels du tourisme, désignés par le PETR de Thiérache :
 - 1 représentant pour l'hôtellerie et la restauration,
 - 1 représentant pour les gîtes, meublés et chambres d'hôtes,
 - 1 représentant du Syndicat mixte du Familistère de Guise,
 - 1 représentant des activités de loisirs, événements et séminaires,
 - 1 représentant de l'Agence de développement et de réservation touristique de l'Aisne.

Chaque membre titulaire se voit désigner un suppléant.

Suite au décès de Monsieur Jean-François PAGNON, il est nécessaire de procéder à l'élection du suppléant de Monsieur Olivier CAMBRAYE pour siéger au Comité de direction de l'office de tourisme en qualité de membre suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

DÉSIGNE Mme Bernadette HEDIART en qualité de membre suppléant de Monsieur Olivier CAMBRAYE, membre titulaire du PETR siégeant au CODIR de l'office de tourisme.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Katie LEFEVRE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250625-17_2025-DE